



Pour citer cet article :

**Joël Viarteix, *L'enfant tsigane yougoslave en Ile-de-France*,
URAVIF-ASET, [1985], 47 p.**



Enfants en justice
XIX-XX^{ème} siècles

URAVIF - ASET

L'ENFANT TSIGANE
YOUGOSLAVE
EN ILE-DE-FRANCE

Joël VIARTEIX

URAVIF

(Union Régionale des Associations pour les Voyageurs
d'Ile-de-France)

3, rue d'Aubervilliers - 75018 PARIS

ASET

(Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes)

37, rue Gabriel-Husson - 93230 ROMAINVILLE

L'ENFANT TSIGANE
YOUGOSLAVE
EN ILE-DE-FFRANCE

1 -

Préambule

Des familles d'origine Yougoslave arrivées à diverses époques, depuis une vingtaine d'années, résident en France. Une minorité d'entre elles pose un réel problème depuis environ quatre ans.

Ce sont essentiellement les enfants de ce petit groupe qui subissent les conséquences de la dégradation de certaines situations familiales, dégradation qui, pour quelques-uns d'entre eux, aboutit à une délinquance provoquée par les adultes.

En nous adressant à tous ceux qui, lors de leurs rencontres avec des Tsiganes, tentent chaque jour de les aider à surmonter leurs difficultés, nous avons l'espoir de contribuer au nécessaire changement de leur situation ou, tout au moins, ensemble, de le faire naître.

Ceux qui approchent le milieu tsigane savent à l'expérience (même si celle-ci se compte en nombreuses années) que, bien souvent, on ne parvient à saisir que des aspects fragmentaires de la culture, des coutumes, de la mentalité et du comportement de cette population, en raison de sa complexité, de la diversité des situations où elle se trouve placée, de sa mouvance...

C'est ce qui rend si difficiles la recherche et la mise en application de mesures — sociales, économiques, juridiques... — adaptées, et c'est aussi ce qui rend, parfois, si malaisé le dialogue entre Tsiganes et « **Gadjé** » (*).

Mais, en dépit de cette difficulté, on rencontre également des **constantes** — indépendantes des diverses origines ou situations — qui, à défaut de conduire à des réponses totalement satisfaisantes, permettent tout au moins d'éviter des erreurs fondamentales dans les rapports avec les membres de cette population originale.

Nous allons tenter ici d'éclairer d'un jour nouveau une catégorie bien précise : les Tsiganes Yougoslaves, et plus particulièrement, leurs enfants, qui, ces dernières années, défrayent la chronique et sont considérés, suivant les sensibilités de chacun, soit comme un fléau social pour les sédentaires que nous sommes, soit les victimes d'adultes sans scrupules... soit les deux à la fois !

(*) Gadjé : Non-Tsiganes (un gadjo - une gadji - des gadjé).

Pour nous, impérativement, **leur état de Tsiganes** primera sur le pays d'où ils proviennent ; les apparences cèderont le pas à **d'authentiques et profondes racines socio-culturelles** (même si celles-ci sont déroutantes) et les propositions que nous pourrons avancer au plan social tiendront compte, elles aussi, au maximum de ces éléments.

Comme nous le déclarons dans la lettre d'envoi de cette plaquette, nous ne prétendons en aucune façon détenir le savoir, la vérité, et encore moins les solutions d'un problème qui dépasse l'ensemble du corps social : les policiers, les magistrats, les travailleurs sociaux, les institutions publiques ou privées éprouvent tous la même impuissance. Tous, également, souhaitent mieux connaître — pour le comprendre mieux — ce difficile problème.

Pour notre part, contribuer un peu à cette meilleure connaissance, rechercher ensemble comment on peut avancer (notamment par le partage des diverses expériences), offrir le concours que nous sommes en mesure d'apporter, et enfin connaître les positions de ceux à qui nous nous adressons, telles sont nos seules ambitions.

C'est donc dans cet esprit que nous aborderons successivement :

- l'historique des Tsiganes en France,
- les caractéristiques de ce groupe,
- la place de l'enfant, son comportement dans sa famille et dans la société qui l'entoure, d'une part, et,
- les principes à retenir pour une action sociale en direction de cette population, d'autre part.

2 -

Historique des Tsiganes d'origine yougoslave en France



2.1. Généralités sur les Tsiganes en France

Les Tsiganes sont connus en France depuis bientôt six siècles, le premier texte consignait leur présence dans notre pays étant « **Le Journal d'un Bourgeois de Paris** » qui date de 1427.

Nomades confrontés à la France rurale du XV^e siècle, étrangers aux coutumes entourées de mystère, en butte aux accusations de sorcellerie courantes en cette fin de Moyen-Age, pourchassés, persécutés par tous les régimes, victimes du nazisme durant la seconde guerre mondiale, les Tsiganes (Rom, Gitans, Manouches) ont malgré tout conservé leur originalité et leur identité au sein d'une population de culture différente qui, de nos jours encore, continue à les méconnaître et à les rejeter.

Pour la plupart de nationalité française (90 % environ) ils ont évolué lentement avec la société qui les entoure, passant des chevaux aux camions et aux voitures, des roulottes en bois aux caravanes modernes, des métiers traditionnels (qui existent encore) à des activités répondant mieux à la demande de notre époque, et donc plus rentables...

Dispersés, individualistes, de civilisation orale, inorganisés et soumis à une législation particulièrement contraignante et discriminatoire pour les nomades (la loi du 16 juillet 1912 notamment), ils ont vécu « en marge » et repliés sur eux-mêmes jusqu'aux années 60.

A partir de là, on a pu assister à une relative amélioration de leur sort, ainsi qu'à une évolution certaine, tant dans le domaine de leur prise en compte par la collectivité que dans celui de leur propre progression :

- promulgation de la loi du 3 janvier 1969, assouplissant largement celle de 1912 ;
- accès aux droits civiques et sociaux ;
- augmentation spectaculaire de la fréquentation scolaire, et recul de l'analphabétisme ;
- actions de regroupement et créations de mouvements ou organisations uniquement tsiganes ;
- etc.

Cette situation, brossée à très gros traits, est loin d'être satisfaisante, et l'on constate encore d'importantes lacunes dans la politique d'accueil, le droit au stationnement, la reconnaissance de

l'identité tsigane. Les intéressées et les associations (tsiganes ou non-tsiganes) agissent sans relâche à tous les niveaux pour obtenir les améliorations qui s'imposent. Mais, vue de l'extérieur, et par de plus mal lotis encore, la France peut apparaître comme un **eldorado**, tant au point de vue matériel qu'à celui des libertés et de l'accueil.

2.2. Les Tsiganes Yougoslaves en France

Ce fut le cas, dans les années 70, pour les Tsiganes de Yougoslavie qui, attirés par le leurre d'une vie plus facile, et encouragés par diverses mesures de la politique d'émigration, ont rejoint notre pays à partir de cette période. Sporadiquement certains étaient arrivés dans la décennie précédente.

On peut, très grossièrement, situer ces arrivées en quatre « vagues » principales :

— Dès 1960, la politique d'émigration de la Yougoslavie commence à être organisée systématiquement par les « Offices d'émigration », mais quelques familles de Tsiganes seulement en profitent.

— En 1965, une loi yougoslave libéralise encore davantage l'émigration, et l'obtention des passeports devient plus aisée, ce qui occasionne de nombreux départs.

— En 1970, le plan économique de l'Etat yougoslave comporte ouvertement une incitation à l'émigration, et c'est ainsi qu'en 1976, 400 000 Yougoslaves travaillent à l'étranger, dont au moins 9 000 en France (Marie-Paule CANAPA : « La réforme économique et sociale en Yougoslavie » — d'après des documents de l'Institut National de Zagreb — 1977).

C'est donc à partir de 1971 qu'arrivent en majorité, avec l'ensemble des Yougoslaves, les Tsiganes, et c'est à partir de cette époque qu'on assiste à la naissance de bidonvilles et de squattages, notamment en région parisienne.

Toutefois dans leur grande proportion, ces familles, installées depuis bientôt quinze ans dans notre pays, se sont assez bien adaptées à la société environnante : titres de séjour et de travail réguliers, naturalisations demandées par certains (et obtenues !) enfants scolarisés, emplois salariés, logement en H.L.M. ou en pavillons, etc., et de fait, jusqu'en 1980, on ne parle pour ainsi dire pas des « Gitans yougoslaves ».

Bien sûr des difficultés subsistent : cohabitation de deux cultures différentes, problèmes linguistiques, obligations administratives, incidence sur les budgets du coût élevé des loyers, crise économique, chômage... Elles vont conduire les familles à rechercher des ressources complémentaires en faisant participer les enfants à cette activité économique : vente de fleurs, la nuit, dans Paris, mendicité, petits métiers non-déclarés, travail au noir (*).

(*) Voir ci-après : Témoignage de Sœur M.-Th. ROCHAS.

Insertion sociale et économique en France

Dans les familles de tsiganes yougoslaves débarquées sur le territoire pour y vivre en bidonville et qui depuis plus d'une dizaine d'années n'ont jamais fait parler d'elles, on trouve un nombre important de travailleurs. Les enfants ont en majorité acquis leur C.A.P. et sont coiffeurs, étalagistes, photographes, couturiers, animateurs de radios libres, etc. Un ou deux autres travaillent à la R.A.T.P. ou à la S.N.C.F. Les adultes se trouvent dans des ateliers de prêt-à-porter déclarés, électriciens, plombiers, chauffeurs... Les femmes, souvent au foyer, sont aujourd'hui parfois femmes de chambre d'hôtels, femmes de ménage dans les aéroports, laveuses de carreaux dans les trains, etc. Les enfants suivent leur scolarité... On pourrait allonger la liste des professions, mais aussi maintenant, hélas, celle des chômeurs et des malades. Les plus touchés sont ceux qui exerçaient des « petits métiers » : rétamage, lignes de la main, vente au porte-à-porte... Pourtant là encore des activités artisanales officielles (fabrication d'objets en cuivre, récupération de ferraille et de métaux, débarras de caves) donnaient l'occasion de faire un travail honnête et de faire vivre la famille dans la dignité.

La preuve pourrait donc être faite que les familles logées correctement, ayant des titres de séjour en règle et pouvant travailler, peuvent vivre au milieu de nous sans être obligées de recourir à des moyens parallèles.

(Sœur Marie-Thérèse (ASSOCIATION D'AIDE A LA SCOLARISATION DES ENFANTS TSGANES (A.S.E.T.) en relation avec le milieu Tsigane Yougoslave)

2.3. Origines

Les Tsiganes sont nombreux en Yougoslavie, où l'on peut les rencontrer dans diverses régions.

On en trouve en MACEDOINE, notamment à SKOPJE, où un groupe très important (évalué à 40 000 personnes) aux mœurs orientales, vit en assez bonne intelligence avec le reste de la population, et recouvre l'ensemble des situations économiques et sociales : ouvriers, artisans, étudiants...

En CROATIE et en SLOVENIE (régions occidentalisées) vivent également des Tsiganes, moins nombreux, groupés autour des villes et des villages, habitant dans des maisons qui leur ont été octroyées ou qu'ils ont construites eux-mêmes, ou utilisant encore la tente traditionnelle, ou les « verdines » (vieilles roulottes)...

Pour ces deux régions, on connaît peu de cas d'émigration, mais rien ne permet d'affirmer que des familles qui en sont originaires ne résident pas aujourd'hui en France.

En SERBIE, les Tsiganes, nombreux et sédentarisés, sont dispersés autour des agglomérations, habitant des groupes de maisonnettes, regroupées en villages, en petites H.L.M., ou — pour les Rom Vlah — dans des villages typiques aux mœurs d'un autre âge et aux activités à caractère rural : vigne, élevage, petit artisanat...

En BOSNIE enfin et dans le MONTENEGRO, on rencontre une population itinérante, très pauvre, vivant sous la tente ou en roulotte et pratiquant des petits métiers artisanaux.

2.4. Les groupes ethniques

Aux vagues successives que nous venons d'indiquer, correspondent des ethnies bien particulières :

— Les GURBETS, les RUMUN et les ROM VLAH viennent de SERBIE. Ce sont eux qui sont arrivés vers les années 70, munis de passeports touristiques et qui, malgré les nombreuses difficultés rencontrées en France, ont pu y demeurer et cohabiter sans trop de problèmes avec la population sédentaire française ;

— les CERGARI (« nomades ») ont fait leur apparition, mais d'une manière temporaire, vers 1979. A l'époque on a surtout remarqué les femmes de ce groupe, que l'on pouvait rencontrer dans le métro, un enfant apathique sur les genoux, et tendant la main... Parlant mal le français, peu communicatives, elles n'ont pas permis de situer leur origine avec précision (BOSNIE ? MONTENEGRO ?) ni leur manière de vivre ;

— les BOSNIANS enfin, d'origine très pauvre, dont la plupart sont entrés en France via l'Italie, la Hollande et la Belgique, vers 1982. Appartenant à une population très défavorisée, itinérante et étrangère, les titres de séjour ne leur sont pas accordés, pas plus que les titres spéciaux délivrés aux voyageurs français. **Cette population n'a donc aucun moyen de vivre**, ce qui les contraint à la mendicité.

On peut donc constater, sans pour autant rien affirmer qui soit définitif, que selon l'origine, l'époque d'arrivée en France, et en fonction de la situation économique, sociale et juridique, les Tsiganes yougoslaves ont des comportements variés et s'adaptent plus au moins bien à notre société. Cependant, quel que soit le contexte, ils conservent en tant que Tsiganes, des cultures et comportements profondément différents des nôtres. Ces différences se retrouvent aussi entre eux : Tsiganes venus de SERBIE ou de MACEDOINE, de BOSNIE ou de CROATIE, musulmans ou orthodoxes, sédentaires ou itinérants.

République socialiste fédérative de Yougoslavie



3 -

Caractéristiques - Valeurs

Une même origine lointaine — l'INDE — unit tous les Tsiganes du monde (1) dont la langue (le romani), la culture, les mœurs, conservent la trace : aspect physique, organisation sociale, places respectives de l'homme, de la femme et de l'enfant au sein de la famille, etc.

Pour comprendre le Tsigane, il importe de connaître son histoire : ce que nous en savons remonte au X^e siècle environ, et ce n'est qu'une longue suite de fuite devant les persécutions, de rejet permanent ayant amené les Tsiganes — dispersés dans de nombreux pays — à vivre en groupes, très unis (importance de la cellule familiale, du « clan »...), à s'isoler du reste de la société sédentaire qui ne les accepte que rarement (marginalisation...) l'attitude générale qui en découle s'extériorisant de nos jours encore par des réactions aisément identifiables :

- maintien, envers et contre tout, des coutumes et d'un mode de vie qui constituent l'unique point de repère au sein d'une société presque toujours hostile ;
- crainte, méfiance envers le sédentaire, devant toutes les représentations de la collectivité, repli sur soi-même, fuite ;
- grande faculté d'adaptation à toutes les situations, fatalisme, insouciance du lendemain, projets en relation avec un mode de vie différent (qui risquent toujours d'être remis en question par des événements imprévus) ;
- emploi de moyens plus ou moins directs pour lutter contre le **gadjo**, ceci afin de simplement survivre ;
- solidarité enfin — obligée parfois — devant les difficultés qui touchent l'ensemble du groupe, et dont on ne peut sortir qu'ensemble...

Il faut noter aussi que, plongés dans une civilisation offrant plus de confort, les Tsiganes d'aujourd'hui aspirent aux mêmes facilités que les autres et ont donc des exigences nouvelles, répondant comme nous aux sollicitations de la société de consommation.

Enfin, soumis à une politique qui s'est toujours voulue « d'intégration », de « normalisation », astreints aux mêmes obligations que les autres citoyens, évoluant peu à peu par le biais de la scolarisation et celui de la fréquentation accrue des sédentaires, ils tentent — pour une partie d'entre eux tout au moins — de défendre un mode de vie trop souvent refusé.

(1) Il convient de distinguer le groupe des YENICHES dont l'origine indienne n'est pas établie et dont on pense qu'il s'agit de Saxons ayant rejoint des Tsiganes de passage, il y a plusieurs siècles...

Le sens de la famille (respect des anciens, place privilégiée de l'enfant, culte des morts, etc.), l'hospitalité, le respect de la parole donnée, le goût de la liberté, la générosité que donne l'insouciance, le sens de la fête, un esprit vif et une grande pudeur de sentiments sont les principales valeurs des Tsiganes qui, devant l'étranger, peuvent se réfugier dans le mutisme ou l'affabulation qui constituent leur seule protection.

De nombreuses études traitent de ces questions, et il faudrait de longs développements pour parvenir à faire ressortir les caractéristiques du comportement tsigane, si complexe et si attachant. Le cadre de ce document ne le permet pas, aussi nous bornerons-nous à résumer l'essentiel :

- les mœurs, d'origine orientale, formées au long de siècles de nomadisme, sont profondément différentes de celles des populations historiquement sédentaires ;
- elles expliquent certains comportements AUTRES que nous assimilons parfois à des comportements CHOQUANTS parce que hors de NOS normes ;
- les réactions habituelles peuvent DÉROUTER si l'on n'en recherche pas les causes dans un passé et un présent qui, sans toujours les justifier, les expliquent...

4 -

**L'Enfant Tsigane
Yougoslave**

Tout ce qui précède a son importance pour la compréhension de l'enfant tsigane yougoslave et se trouve résumé par Jean-Charles BERTHIER (*) à qui nous empruntons la citation suivante :

« Notre société se préoccupe des droits de l'enfant, mais avons-nous
« la même notion de l'enfant que la société tsigane ?
« La perte de référence par rapport au groupe peut mener l'enfant
« à être rejeté par les deux mondes.
« La différence est perçue comme une menace sociale, les valeurs
« de la société tsigane sont en opposition avec celles de la société
« de consommation. A la conservation de l'argent, à l'épargne,
« à l'économie, les tsiganes répliquent par une économie de dépense,
« de circulation, de dilapidation. A la logique de production une
« économie d'insouciance.
« De plus, le vagabondage est un délit, d'où incompréhension de la
« vie nomade. A l'accumulation de la ville s'oppose l'errance et
« le mouvement, entraînant pour le sédentaire inquiétude et menace.
« Le renforcement des mécanismes de contrôle social, l'hostilité
« des non-tsiganes n'ont fait qu'aggraver la difficulté des tsiganes.
« L'enfant est intégré très jeune dans la vie du groupe, société
« traditionnelle où le nomadisme est, ou a été, le principe organi-
« sateur et le modèle de référence, passé ou présent. L'histoire
« de ce nomadisme est marquée par l'exclusion et le rejet... Quels
« que soient les pays où circulent les tsiganes, ils sont l'objet
« des mêmes tentatives de socialisation, selon des schémas réduc-
« teurs... »

Du même auteur, nous citerons encore cette réflexion :

« ... Par rapport à l'enfant, il est fait abstraction de ce qu'il est,
« pour devenir ce que le sédentaire voudrait qu'il soit : scolarisation,
« hygiène, santé, protection, animation. Mais la réalité de l'enfant
« tsigane passe à travers cette grille. Il faut préciser que cette
« réalité sociale est extrêmement diversifiée, qu'elle est composée
« de divers groupes qui peuvent s'opposer et s'évincer. L'enfant
« est à la croisée des chemins de la tradition et du nouveau, de
« l'assimilation et de la disparition. La notion d'enfant a une concep-
« tion historique datée ; il faut donc se garder de l'utiliser indis-
« tinctement pour des cultures différentes et d'y projeter des
« éléments qui n'y sont pas. L'enfant tsigane est un être écartelé
« entre deux systèmes de valeurs. »

(*) Ethnologue, chargé de cours à l'Université de Paris X. « La socialisation de l'enfant tsigane » (1979).

Ce tableau de la société tzigane dans son ensemble s'adapte sur tous les points à la société tzigane yougoslave, avec, pour celle-ci, un ensemble de difficultés supplémentaires dues à son statut d'immigré.

Concrètement, la vie familiale, le quotidien, se présentent de la façon suivante :

Dans cette société où l'alliance et la parenté sont des liens primordiaux, l'enfant tzigane yougoslave, jusque vers l'âge de 12 ans, n'a ni interdiction ni contrainte.

Il semble décider de lui-même de sa façon de vivre, tant pour la nourriture — il mange ce qui lui plaît, quand il a faim — que pour le sommeil (il dort quand il en a envie ou besoin, n'importe où, sans se soucier du bruit alentour), il joue à ses jeux, et vit indifféremment chez l'un ou chez l'autre où il est toujours accueilli sans question...

L'affection des siens, leur protection, se manifestent rarement par des mots ou des gestes de tendresse, encore que parfois elles apparaissent sous des formes violentes, passionnelles... Chez les Tsiganes, on sait aimer, mais on dit rarement que l'on aime...

L'absence de lois est donc **presque** totale, mais au contact des aînés, des adultes auxquels il se mêle librement, l'enfant apprend vite les règles de son groupe : mode de vie, travail, fierté d'être tzigane, mais aussi, méfiance envers le gadjo qui le rejette et tiraillement entre deux sociétés qui s'opposent...

A l'école, il s'intègre, mais peut aussi rester agressif et instable. Ses ambitions sont limitées (lire, écrire, compter) à l'image de celles de sa famille qui ne sollicite rien de plus.

Dans cet univers nouveau pour lui, l'enfant fera diverses rencontres :

- celle de l'enseignant d'abord, du maître dont la personnalité aura sur lui des effets importants... Les seules classes que nous connaissons, où des résultats nettement positifs sont enregistrés, sont celles dans lesquelles l'instituteur a su se faire accepter, par sa chaleur humaine, sa compréhension, le respect qu'il sait témoigner face aux différences, sa connaissance progressive du milieu, et enfin par sa fermeté ;
- celle de l'enseignement ensuite : les méthodes pédagogiques habituelles n'ont guère d'effet sur lui. Pour cet enfant ouvert et vif, débrouillard et réaliste, il est nécessaire d'axer l'action pédagogique sur le concret, de créer un lien étroit entre la vie quotidienne et le savoir, de faire preuve d'une grande souplesse, d'abandonner les critères de rigueur des horaires, d'assiduité, exigés des autres élèves ;

- celle des autres enfants enfin, avec, lesquels la relation sera surtout agressive, mais qui lui permettra aussi de découvrir notre société avec tout ce qu'elle comporte. C'est à l'occasion de ce passage à l'école que l'enfant tsigane découvrira son identité et qu'il éprouvera cet écartèlement dont parle J.-C. BERTHIER : conscience d'appartenir à un groupe original différent, premières expériences du rejet et de l'exclusion, sollicitation d'une société qui vit autrement et qui comporte des éléments jusqu'ici inconnus de lui, notion de liberté, importance de la cellule familiale vers laquelle il trouve un refuge, et, bien sûr, plus ou moins exprimé, le sentiment de solitude et de dilemne qu'amènent inévitablement toutes des découvertes.

L'enfant tsigane mène donc une double vie, dans son milieu propre et dans la société française qu'il découvre à travers l'école. Et c'est à partir de cette dualité que nous nous égarons souvent au niveau des apparences et des contradictions qui semblent surgir :

- cet enfant épanoui, connu des services sociaux et des dispensaires, semble élevé d'une manière totalement anarchique, inacceptable pour l'assistante sociale ou l'infirmière...
- ce « bon élève » peut aussi être un gamin agressif, dont le comportement, l'absentéisme, les réactions caractérielles peuvent dérouter l'enseignant...
- ce gamin qui pourrait être attendrissant se révèle être (presque) un adulte, d'un réalisme renversant pour le policier, l'éducateur...

Cet enfant est-il réellement mal élevé, malheureux, marginal ?

Nous ne le pensons pas.

Il obéit en fait à une logique qui n'est pas la nôtre, et dont nous ignorons les règles, les bases.

Chez les Yougoslaves, comme chez beaucoup d'autres Tsiganes, la fillette accomplissant de lourdes tâches ménagères, chargée de la responsabilité des plus petits, allant à l'école le jour, vendant des roses la nuit, mangeant n'importe quoi, n'importe quand, et dormant de même, vit la seule existence concevable dans son milieu, et fait ainsi son apprentissage de femme et de mère.

Car très tôt elle sera, à son tour, mariée.

Il peut même arriver que ce mariage ait été prévu depuis plusieurs années et qu'une somme d'argent ait été versée à ses parents, ou bien encore que cette fillette soit accueillie dès son plus jeune âge chez ses futurs beaux-parents.

Ces coutumes existent. De là à les assimiler à un « trafic d'enfants » il n'y a qu'un pas, vite franchi par les amateurs de sensationnel, sans souci de vérité, et... sans la moindre conscience

que dans la « bonne société » aussi on pratique également les contrats de mariage et la dot... mais par-devant notaire, ce qui bien évidemment est plus acceptable...

Ce garçonnet qui accompagne son père, ses aînés, qui s'initie à leur travail est-il un enfant martyr, un malheureux exploité dès son plus jeune âge ? Non... Nourri de leur seul exemple, astreint à une fréquentation scolaire qu'il ressent vite comme pesante, il considère comme une récompense, une promotion, le fait d'être associé à l'activité des adultes.

Profondément lié au groupe familial dès l'âge de 12 ans environ, il en devient partie intégrante. L'enfant est solidaire de son milieu et participe très tôt à la vie économique ; ainsi est assuré l'argent nécessaire à la subsistance de tous, et aussi l'argent personnel qui lui permettra de s'offrir les jeux, les friandises, les sorties qu'il désire.

Dans nombre de familles tsiganes Yougoslaves qui se heurtent à de multiples difficultés socio-économiques, cette NÉCESSITÉ du travail de chacun devient vite une loi, et de toutes manières l'éventail des POSSIBILITÉS n'est pas large.

LORSQU'AU DÉPART UNE SITUATION EST IRRÉGULIÈRE (par exemple absence de titre de séjour ou d'autorisation de travail) TOUTE DÉMARCHE ULTÉRIEURE EST ELLE AUSSI FATALEMENT ENTACHÉE D'IRRÉGULARITÉ.

Car :

- stationner n'importe où, en caravane ou en voiture particulière, n'est pas autorisé, ni possible...
- squatter un terrain ou un pavillon en ruines, ne pas s'acquitter d'un loyer d'H.L.M., conduit obligatoirement à l'expulsion à plus ou moins long terme ;
- récupérer des objets divers, de la ferraille, les écouler dans des conditions plus ou moins licites sans être reconnu professionnellement n'est pas toléré ;
- travailler « au noir » est un délit social ;
- vendre des fleurs la nuit, ou des drapeaux à la porte des stades, lors de matches de football, sans autorisation, comporte des risques certains ;
- mendier est interdit, et bien évidemment voler des portefeuilles, ou s'introduire dans des appartements ou des pavillons constitue un délit grave.

Ce genre de situation se rencontre dans des familles qui cumulent les handicaps :

- statut d'immigré pas toujours en règle,
- absence d'autorisation de travail,

- formation professionnelle inexistante ou connaissance de métiers traditionnels qu'il est impossible d'exercer,
- illétrisme, ou pour le moins méconnaissance fréquente de la langue française,
- incapacité d'accomplir les démarches administratives,
- confrontation avec un mode de vie et des règles inconnues jusqu'ici,
- réactions de repli devant les manifestations d'exclusion et de rejet,
- etc.

Dès qu'il a pris conscience de son cadre de vie l'enfant ne connaît bien souvent que ce contexte et parce qu'il doit contribuer à l'équilibre économique, il arrivera dans certains cas que sa famille lui demande des choses difficiles, qu'il ne fera pas toujours par plaisir.

Car il n'est qu'un enfant, il a besoin de repos, de jeu, de sécurité. S'il est souvent récompensé de son travail, vente de fleurs ou autre, il lui arrive aussi d'être battu pour de mauvais résultats...

S'il apprend vite à louvoyer, et c'est parfois un jeu excitant, il est souvent pris, et l'expérience est dure...

L'irrégularité de sa situation entraîne automatiquement des sanctions à ses agissements, et il en fait très vite l'éprouvante constatation. Ce qui importe donc, c'est l'esquive, la fuite, l'autoprotection et la loi du silence au sujet de sa famille.

Tous les représentants de la collectivité et de la force publique constituent un péril... car presque tous sont des ennemis en puissance.

Quand il est pris, quel que soit le degré de gravité des charges qui pèsent sur lui, il est à prévoir que les mesures envisagées iront à l'encontre du tempérament profond de cet enfant tsigane : privation de liberté, séparation de sa famille, expulsion peut-être, et dans tous les cas destruction de sa cellule de base, donc écroulement de toutes ses références, d'où colère, désespoir, révolte...

Par tous les moyens, il faut tenter d'échapper à cette perspective, d'où les identités fantaisistes, le refus de désigner les parents, de parler français, de donner le lieu exact d'habitation... d'où enfin cette étonnante connaissance de la loi française : savoir qu'on est mineur pénal et en éprouver un sentiment d'impunité.

Différent et semblable, associant les qualités et la fragilité de son âge aux résistances des adultes, audacieux et craintif, attaché à son milieu, mais attiré par celui des autres, cet enfant n'est — en fin de compte — que le jouet de l'affrontement entre deux sociétés, et c'est en dehors de lui qu'il faut chercher à améliorer des situations qui sont intolérables pour tous.

5

Réflexions

En tout premier lieu, il doit être bien entendu que l'ensemble des Tsiganes d'origine française, que la majorité des Tsiganes d'origine yougoslave, et que l'ensemble des associations qui les représentent, N'ACCEPTENT PAS LA SITUATION ACTUELLE.

Outre les raisons éthiques qui procèdent de ce refus, il y en a d'autres bien plus prosaïques, qui motivent le milieu tzigane en général : sans relâche des individualités et des organisations de toutes sortes tentent de réhabiliter, dans une opinion publique hostile, l'image de marque du tzigane, du voyageur. A tous les niveaux, les uns et les autres essaient de faire reconnaître l'identité et l'originalité de cette minorité, d'obtenir les droits primordiaux auxquels elle prétend légitimement : droits civiques et sociaux, droit à la différence, au stationnement, au travail, à la scolarisation, etc.

Or, il suffit d'un fait divers impliquant l'un d'eux pour que ces efforts soient anéantis, et pour que les résultats attendus soient, une fois de plus, repoussés aux calendes.

En ce domaine, le petit groupe tzigane yougoslave du métro parisien (et d'ailleurs) cause le plus grand tort à l'ensemble de la communauté tzigane en France.

Ses agissements, amplifiés par les médias, augmentent le sentiment d'insécurité déjà tellement présent dans beaucoup d'esprits.

Les légendes qu'on a bâties à leur propos — trafic d'enfants, écoles « de dressage » au vol, gains fabuleux, opérations foncières ou immobilières réalisées à l'aide de ces gains, etc., et surtout les erreurs de certains journalistes (le terme de « gitan yougoslave » par exemple est inexact !) tout contribue dans l'opinion publique à faire naître et à entretenir un mythe démesuré, sans lien véritable avec la réalité.

Enfin, comme c'est le cas chaque fois que des étrangers sont impliqués dans des situations conflictuelles avec la population française, cette même opinion publique fait un amalgame grossier de tous les groupes, toutes les ethnies tziganes, et même des yougoslaves non-tziganes, qui, tous, aujourd'hui, sont soupçonnés, sinon accusés, de tous les méfaits... A l'inverse, rares sont ceux qui connaissent bien la situation ou qui disent explicitement que d'autres groupes sociaux pratiquent aussi la délinquance.

On en est à un tel point que dans nos activités d'information et dans toutes nos interventions, la « question des Yougoslaves » nous est inmanquablement posée, et en quels termes parfois !

Ce contexte ne nous incite pas à la complaisance, et ceci est le second point que nous tenons à souligner.

Les faits réels qui sont reprochés à un petit groupe sont imputables à des adultes, parfaitement organisés et — entend-on dire parfois — connus des services de police.

Leurs délits relèvent d'une criminalité que nous refusons, d'où qu'elle vienne.

Mais le caractère social de nos institutions nous situe hors de la nécessaire action policière et judiciaire.

Par contre, il implique que nous connaissions le mieux possible la situation des gens avec lesquels nous travaillons, que nous prenions en compte le contexte général dans lequel ils évoluent, et que nous propositions des mesures adaptées au règlement de leurs difficultés.

S'agissant des Tsiganes d'origine yougoslave, nous savons qu'ils sont souvent en situation d'irrégularité vis-à-vis de l'administration française (ce qui n'est pas forcément leur fait) et que, l'exemple aidant, certains pourraient à leur tour imiter ceux que nous décrivons.

Un autre risque réside dans le fait que la population non-tsigane excédée, ou certains agents de la force publique, certains fonctionnaires, peu informés, fassent eux aussi l'amalgame déjà cité.

Il faut enfin — du moins nous le pensons — faire nettement la différence entre L'IRRÉGULARITÉ qui ne demande parfois qu'une démarche simple pour être effacée, et L'ILLÉGALITÉ dans laquelle se placent délibérément certains individus tsiganes ou non.

C'est dans ce sens qu'iront nos propositions, dont certaines ne font d'ailleurs que reprendre des « pistes » avancées lors de rencontres antérieures avec divers représentants des Pouvoirs publics ou des mesures déjà énoncées au niveau collectif, rapport BONNE-MAISON, par exemple...

Nous tenons enfin à souligner la réaction de tsiganes et voyageurs qui — informés de notre démarche — se sont étonnés que l'on propose des structures d'accueil, des facilités de tous ordres pour une population qui n'est ressentie qu'en termes négatifs, et que leur propre situation n'évolue pas.

Qu'ils soient rassurés !

L'action d'associations comme les nôtres se poursuit, pour l'ensemble des tsiganes et gens du voyage, et nous espérons — tout comme eux — que si les Pouvoirs publics nous entendent au sujet de la minorité d'origine yougoslave (qui rencontre d'énormes difficultés) ils nous écouteront et agiront aussi pour toute la communauté tsigane.

Pour l'ensemble des propositions que nous allons avancer, nous n'entrerons pas dans le détail de leur contenu, de leur mise en place et de leur réalisation, ceci pour plusieurs raisons qui nous paraissent évidentes :

Si nous sommes convaincus qu'elles sont de nature à améliorer la situation, nous avons bien conscience qu'il nous faut aussi convaincre ceux auxquels nous nous adressons. Leur dimension dépasse largement le cadre de nos propres possibilités, et leur mise en application éventuelle suppose l'intervention de multiples partenaires. (Nous aborderons plus loin la nécessaire coordination des efforts, la concertation et l'engagement indispensable de tous ceux qui, de près ou de moins près, touchent à cette question).

Toute forme d'action sociale exige aujourd'hui la mise en œuvre de moyens techniques et financiers dont ne disposent pas forcément les Services publics, les administrations ou les associations. Or, le déblocage des moyens dépend avant tout d'une volonté politique. Plusieurs Ministères sont concernés par le problème des Tsiganes d'origine yougoslave, ainsi que la R.A.T.P., les élus, etc. C'est donc bien de l'attitude générale de la collectivité que dépend la solution de ce problème.

Enfin, tant que cette volonté ne sera pas exprimée, et tant que les moyens humains et matériels n'auront pas été mis en place, il serait vain de faire des projets précis, alors qu'on ignore si des possibilités réelles d'action seront données, et qu'on ne peut en prévoir l'ampleur.

Nous nous bornerons donc, pour chaque domaine abordé, à donner des lignes générales, étant entendu toutefois que nous nous déclarons prêts à développer chacune de nos suggestions en temps voulu, et que nous sommes tout disposés à collaborer activement à d'éventuelles réalisations.

6

Propositions

Cette étude a été entreprise par des personnes qui connaissent bien les Yougoslaves vivant en Seine-St-Denis. Une évaluation sommaire permet de chiffrer à une centaine environ les familles rencontrées dans ce département. Parmi elles, bon nombre ont une situation équilibrée, quelques-unes (le tiers, peut-être ?) plus récemment arrivées en France, réclameraient un travail suivi de mise en règle administrative et d'action éducative.

Il faut souligner que les difficultés économiques actuelles risquent d'accroître l'ampleur de ce groupe très défavorisé.

La R.A.T.P. indique qu'une centaine d'enfants, qui paraissent d'origine yougoslave, a fait l'objet d'interpellations dans le métro.

Les diverses mesures que nous allons proposer maintenant ne concernent pas toutes, apparemment, l'enfant tzigane yougoslave, directement, et l'on pourrait à juste titre s'en étonner. Nous tenons donc d'abord à rappeler ce qui a été dit dans les pages qui précèdent : cet enfant, dès son plus jeune âge, est intimement mêlé à la vie du groupe auquel il appartient, et il est appelé très tôt à y jouer un rôle actif. De plus, par les responsabilités qu'il est amené à prendre, il est également confronté à la société, parfois au même titre qu'un adulte. Enfin, comme une certaine actualité l'a placé sur le devant de la scène, il est pour l'opinion publique un acteur de premier plan, que l'on ne dissocie pas toujours du monde de ses aînés.

Il nous semble donc aller de soi que l'ensemble des actions de prévention, de sensibilisation et d'amélioration d'une situation qui pourront être entreprises, le concerneront, directement ou non.

Nous retenons en ce sens quatre grandes lignes :

- ACTIONS D'INFORMATION
- ACTIONS DE RÉGULARISATION DE CERTAINES SITUATIONS ADMINISTRATIVES
- ESSAI D'OPÉRATION PILOTE SUR UN SECTEUR DÉTERMINÉ
- SCOLARISATION

que nous compléterons en énonçant les règles qui, à notre sens, devraient en être la base.

6.1. Actions d'information

Les Tsiganes sont méconnus, mal connus, ou l'image qu'on en a est trop souvent entachée de clichés, de préjugés, de réactions de crainte ou de méfiance. A plus forte raison, lorsque certains d'entre

eux sont impliqués dans des situations ou des faits tels que ceux qui, sont reprochés aux Tsiganes Yougoslaves c'est la réputation de l'ensemble qui en souffre.

Une double démarche d'information, destinée d'une part à **REHABILITER** l'image d'ensemble, et d'autre part à **redonner de justes proportions au problème** de la minorité tsigane yougoslave délinquante, s'impose donc.

Elle nous semble être le préalable indispensable à toute autre forme d'action, car sans cette mise au point, aucune initiative — officielle ou privée — n'aurait la moindre chance d'être comprise, acceptée, et encore moins soutenue.

Dans ce domaine, un autre préalable paraît nécessaire : **la création d'un groupe restreint de travail**, composé d'un petit nombre de membres, appartenant soit à l'administration, soit à des instances publiques ou privées, qui serait chargé de déterminer les contenu, forme, moyens, destinataires de l'information.

Il serait souhaitable que ce groupe ait des correspondants, nommément désignés, auxquels il pourrait faire appel, par exemple :

- représentants de la Justice (juges d'enfants)
- représentants de la Police
- représentants des services sociaux
- représentants de la R.A.T.P.
- représentants du Consulat de Yougoslavie
- représentants des Associations spécialisées
- représentants des Tsiganes (Yougoslaves et autres ethnies)
- « scientifiques » pour la partie ethno-sociologique et statistique, dont le rôle serait d'étayer sur des données solides et non-contestables, les éléments de l'information,
- des intervenants « techniques » (spécialistes de l'information, membres de la presse écrite et audio-visuelle) capables de déterminer les formes de l'action et de la réaliser.

NOTA. — Si cette énumération n'est pas limitative (on peut penser en effet à la participation de représentants des Ministères concernés et à certains élus) elle n'implique pas pour autant la constitution d'un groupe pléthorique. Le travail à effectuer pourrait être défini en réunions plénières, et chacun de ses aspects être repris ensuite par de petits sous-groupes spécialisés.

Il faut noter aussi qu'au niveau de la participation des associations, des membres de la communauté tsigane et des intervenants scientifiques et techniques, les associations signataires du présent texte pourront rassembler si nécessaire, ces personnes qualifiées (dont plusieurs sont d'ores et déjà destinataires de notre dossier).

Le contenu, la forme, les moyens et les destinataires de l'information dépendraient étroitement de l'ampleur des objectifs retenus, et encore plus des moyens financiers accordés pour la réaliser. Il n'est donc pas possible, maintenant, de les préciser, mais nous énumérerons, à titre d'exemple :

- l'intervention des médias : flashes à la télévision, à la radio, réalisation d'émissions spéciales, de reportages, de débats, etc.,
- une campagne régionale d'affiches et de tracts,
- organisation de réunions d'information, avec la participation de divers organismes et publication de documents destinés à des publics différents : document à caractère général pour le grand public, documents plus spécialisés destinés aux collectivités locales, aux travailleurs sociaux, au personnel de police, de la R.A.T.P.,
- enfin, une initiative au niveau de la R.A.T.P. (dans certaines stations de métro) qui est actuellement le cadre des agissements de certains tsiganes yougoslaves (mais sont-ils les seuls ?) et qui pourrait devenir **AUSSI** le lieu de réhabilitation de la population tsigane dans l'esprit du grand public (expositions photographiques, mini-concerts, etc.).

6.2. Actions de régularisation de certaines situations administratives

Nous avons essayé de démontrer que nombre de tsiganes d'origine yougoslave se trouvent placés dans des situations irrégulières qui les exposent soit à des sanctions, soit à la perte de droits auxquels ils pourraient prétendre (notamment, droits sociaux touchant directement les enfants). Par voie de conséquence, on peut craindre que dans certains cas très critiques l'irrégularité permanente soit une voie ouverte vers l'illégalité.

C'est donc une mesure préventive — déterminante pour l'avenir des enfants — que nous proposons ici dans son principe, son application — on le verra dans le chapitre suivant — étant du domaine des « opérations-pilotes » que nous suggérons.

En se donnant les moyens de rencontrer les familles concernées, d'avoir une bonne connaissance de leurs diverses situations, de les informer de leurs droits et obligations, et de les aider à accomplir les formalités indispensables, il est évident qu'on parviendrait assez rapidement :

- à assainir une situation (des situations !) qui ne peuvent engendrer que des difficultés supplémentaires pour des familles qui en ont déjà leur part, et aussi — après le travail initial qui s'impose — à soulager les services administratifs concernés de « dossiers » inextricables dont ils se passeraient bien ;
- à limiter (sinon à supprimer) l'enlèvement des intéressés dans des conflits avec l'administration (retrait de droits, sanctions) et donc à leur éviter d'avoir recours à des solutions de désespoir ou de facilité conduisant à la délinquance.

Les domaines d'intervention principaux de cette régularisation concernent :

- les titres de séjour,
- les titres de travail,
- la santé,
- le logement,
- l'emploi,
- la scolarisation des enfants,
- l'accès aux prestations sociales,
- l'accès à la naturalisation pour ceux qui la souhaitent, etc.

Cette démarche présuppose à notre avis, tant pour les intéressés que pour les services administratifs ou sociaux :

- une bonne connaissance par les Pouvoirs publics de la situation des personnes, et information non-restrictive des intéressés sur leurs droits et obligations,
- création d'une instance (publique, semi-publique ou privée) spécialisée, auprès de laquelle les tsiganes d'origine yougoslave pourraient trouver l'information et les moyens nécessaires à ces régularisations.

6.3. Expérience-pilote sur un secteur déterminé

Dans la mesure où la population tsigane d'origine yougoslave ne représente pas un nombre important de personnes, et où elle est principalement regroupée en région parisienne, il ne paraît pas impossible de réaliser quelques expériences « pilotes » qui permettraient d'essayer de régler tout ou partie des problèmes rencontrés.

Le coût de ces opérations ne serait pas négligeable, certes, mais une étude sérieuse portant sur la comparaison entre les **dépenses** aboutissant à une véritable amélioration de la situation actuelle, et celles qui résultent aujourd'hui de mesures non adéquates (placements d'enfants, aides sociales mal utilisées, interventions de trop nombreux services publics dont le rôle devrait se situer ailleurs, etc.), permettrait sans aucun doute de constater qu'il s'agit là d'un « investissement » rentable pour la collectivité.

Nous ne présentons ici que des propositions générales, bien conscients toutefois que chacune de nos suggestions exigera par la suite, si elle est retenue, des études, des recherches et une mise en place détaillée.

A — En tout premier lieu, est à réaliser le recensement des associations et personnes qui travaillent dans le milieu tsigane yougoslave.

B — S'appuyant sur l'expérience vécue par les divers services, publics ou privés, une double étude est à entreprendre afin de parvenir, d'une part, à un recensement des familles tsiganes yougoslaves résidant en Ile de France, et d'autre part, à un inventaire quantitatif et qualitatif de leurs principaux besoins.

Il semble souhaitable que les intervenants parlent le serbo-croate pour aborder avec plus de facilité ce milieu, ce qui suppose le recrutement éventuel de personnes, bénévoles ou non, parlant cette langue.

C — Parallèlement, une instance d'accueil et de relations est à créer, permettant l'information et l'orientation des familles.

D — Des conditions **D'ACCUEIL ET DE LOGEMENT** dépendent bien souvent les possibilités de travailler, de s'instruire, de se soigner, etc. Comme pour l'ensemble des autres Tsiganes vivant en région parisienne, il y aurait lieu de créer des terrains de stationnement pour ceux qui vivent en caravanes et de favoriser l'accès aux logements « en dur » pour ceux qui désirent se sédentariser, ces deux formules incluant la présence de structures socio-éducatives dont le rôle sera défini plus loin.

E — **L'EMPLOI** est une autre clé de l'amélioration de la situation des familles et de la lutte contre la délinquance. Nous serons en mesure de formuler des propositions concrètes, faisant intervenir

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (qui pourrait avoir une relation étroite avec les structures d'accueil et socio-éducatives) pour proposer des travaux saisonniers respectant et favorisant le nomadisme... L'initiative semi-publique ou privée ne serait pas absente non plus de nos projets très divers : création de S.C.O.P. artisanales tournées vers les activités traditionnelles, la culture tsigane, le folklore, etc., et aussi vers les professions répondant aux besoins concrets de cette population : mécanique, écoles de conduite, récupération des matières premières, etc.

Enfin, il serait impératif — et cela concerne l'ensemble de la population tsigane française — de procéder à une étude sérieuse et complète sur la recherche de débouchés économiques et commerciaux pour la production artisanale.

F — Dans le domaine promotionnel enfin, on peut penser à quelques initiatives peu coûteuses, mais qui permettraient aux personnes de se prendre mieux en charge, d'acquérir un plus grand sens de leurs responsabilités, en un mot, d'exister mieux au sein de la société française :

- cours de français,
- création d'associations tsiganes yougoslaves,
- formation à la vie associative,
- cours ménagers pour les jeunes filles et jeunes femmes,
- interventions de spécialistes sur des problèmes très concrets, très quotidiens : établissement et tenue d'un budget, fonctionnement d'un compte bancaire, informations sur la Sécurité Sociale, les Allocations familiales, etc.

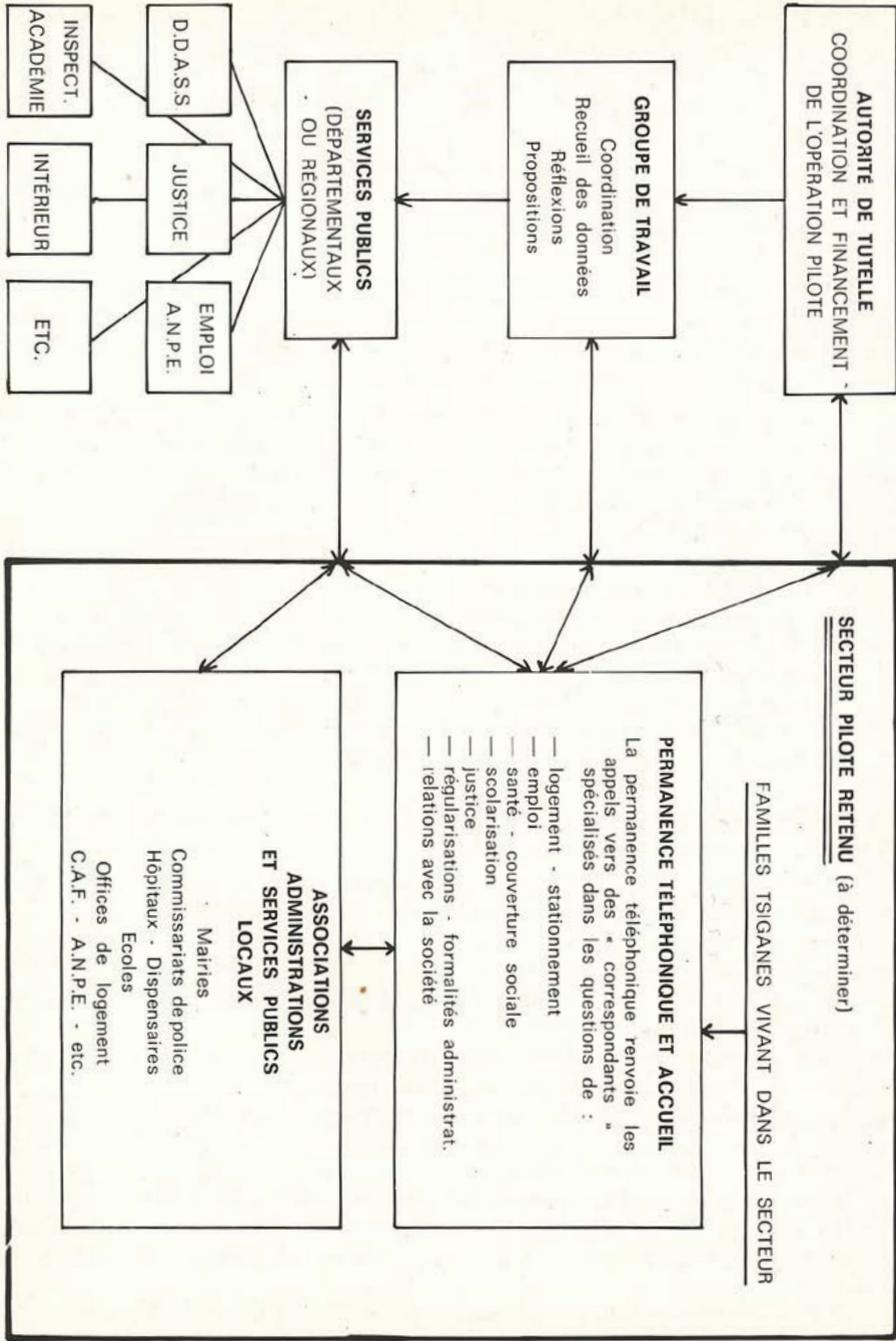
On trouvera ci-après un schéma qui, sous forme d'organigramme, résume l'ensemble des propositions que nous venons de faire.

A condition bien sûr qu'un tel projet soit accepté, qu'il soit financé, et que les principes d'action que nous énumérerons plus loin soient respectés, sa mise en œuvre rapide ne devrait pas poser de problèmes particuliers :

- en premier lieu, les familles existent, et sont demandeuses d'une telle forme d'intervention,
- sous réserve de l'accord de l'association qui en a la charge, un local pourrait être mis à disposition,
- les personnes chargées de la permanence existent elles aussi, et seraient prêtes à en tenter l'expérience, même si c'est de façon limitée au début,
- la relation avec les administrations et services publics locaux (et parfois départementaux) est déjà instaurée. Et, si la volonté commune existe, celle avec les services régionaux devrait être possible.

Aucun autre obstacle donc, que l'absence d'une volonté politique et la mise à disposition des crédits nécessaires ne s'oppose à la réalisation d'un tel projet.

ORGANIGRAMME DE L'OPERATION-PILOTE



LA SCOLARISATION des enfants est un vaste sujet, déjà abordé par de nombreuses instances, allant de l'UNESCO à la C.E.E., de colloques de l'Education nationale à la constitution de dossiers locaux (Inspection d'Académie de Seine-Saint-Denis), par exemple.

Nous aborderons donc très brièvement cet aspect, en citant le témoignage d'un instituteur de Romainville, ayant depuis plusieurs années la responsabilité d'une classe d'enfants tsiganes à l'école Charcot, et dont l'expérience n'est pas contestable.

« Les Tsiganes yougoslaves ne sont connus qu'à travers les méfaits qu'ils peuvent commettre et qui sont largement diffusés et commentés par les médias. Des expériences enrichissantes et positives, des efforts accomplis, une volonté de vivre honnêtement, c'est assurément chose courante parmi ces Tsiganes yougoslaves méconnus, et pourtant, peu de monde le sait, le dit, le connaît. Les quelques réflexions entendues sont plutôt : que font ces enfants que l'on voit dans le métro, dans les rues ? Ne seraient-ils pas mieux à l'école ?

Eh bien ! justement, parlons de la scolarisation ! C'est peut-être l'action la plus positive et la plus enrichissante, c'est sans doute une des clés au problème posé.

« A Romainville, où réside une population tzigane yougoslave très importante, a été créée depuis 1977 une classe tzigane. C'est le bref compte rendu de cette expérience qui est analysé ici.

« Les familles, installées dans les différents quartiers de Romainville entretiennent de bons rapports avec les voisins : témoignages recueillis sur place, ce qui ne veut pas dire bien sûr qu'aucun problème ne surgisse, que toutes les familles yougoslaves côtoient le voisinage, mais des liens se créent ici ou là, les choses évoluent, avancent.

« A la place de l'ignorance, du mépris, de la peur, s'installent le dialogue, l'échange, la compréhension.

« La classe et l'école accueillent les enfants tsiganes des différents groupes. Nous nous limitons ici aux Tsiganes yougoslaves, puisque c'est d'eux que nous parlons.

« Depuis l'ouverture de la classe, quinze familles sont connues et viennent régulièrement à l'école (trois grandes lignées : J... M... D...). Ces familles habitent pour la plupart dans de petits pavillons et sont propriétaires. Les papiers sont en règle, et les situations de travail assez stables malgré la crise.

« L'instituteur chargé de la classe se rend régulièrement dans les familles où il est très bien accueilli et partage le repas, ou bien, assis devant une tasse de café ou de thé, apprend à connaître leur vie.

« Les relations avec l'école sont bonnes. Chaque fois qu'il faut remplir un papier, payer une assurance, la cantine, tout est fait dans les délais et sans aucune difficulté. Les mères, malgré leur

handicap de la langue, n'hésitent pas à venir à l'école pour excuser une absence, se faire expliquer une note mal comprise, ou dès qu'un problème quelconque surgit. Elles sont toujours très bien accueillies, et les enseignants de l'école apprécient beaucoup leur démarche, **leur gentillesse, leur politesse**, et le sourire qu'elles affichent en permanence réchauffe le cœur.

« **Fonctionnement de la classe.** — Pour éviter le ghetto, la classe fonctionne en structure ouverte. Certains enfants sont répartis entre les différentes classes de l'école en tenant compte de leur âge et de leur niveau. Ils participent aux différentes activités de la classe et avec les autres enfants, les contacts, d'abord froids et réservés, s'établissent progressivement. Certains enfants ne peuvent être accueillis dans les classes, en raison d'un trop grand décalage entre l'âge et le niveau. Il s'agit pour la plupart d'enfants scolarisés tard : 10, 11 et 12 ans. Néanmoins, dans la classe tzigane, ils apprennent à lire et à écrire, même si le rythme est beaucoup plus lent. Ils apprennent aussi à vivre avec d'autres, au milieu des autres, **mais différents.**

« Depuis 1977, 40 enfants tziganes yougoslaves ont été scolarisés. 35 ont appris à lire, soit 87,5 %, ce qui prouve qu'il n'y a pas plus « d'incapables » que dans toute autre société.

- 10 enfants ont fréquenté le C.P.
- 5 enfants ont fréquenté le C.E. 1
- 5 enfants ont fréquenté le C.E. 2
- 20 enfants ont fréquenté la classe N.F. (non-francophones).

« Au début de cette année scolaire 1984/1985, 9 enfants sont inscrits et fréquentent régulièrement l'école. Ils sont répartis dans les différentes classes de l'école de la façon suivante :

- 2 en cours préparatoire (2^e année de scolarisation),
- 2 en cours élémentaire 1 (2^e et 3^e année de scolarisation)
- 2 en cours élémentaire 2 (4^e année de scolarisation)
- 3 en classe non-francophones (3^e et 4^e année de scolarisation).

« Chez ces enfants tziganes yougoslaves, il y a une volonté d'apprendre, une motivation, une envie franche et vraie de venir à l'école. Pour faire taire certaines rumeurs, on peut affirmer que ces enfants ont une fréquentation **très régulière.**

« D'année en année, nous sentons une volonté d'adaptation, la volonté de vouloir s'en sortir, même si cela est parfois pénible ou déchirant.

« En sept années, que de chemin parcouru !... Mais il semble que ce ne soit rien à côté de ce qui se profile.

« Tout est possible, et a été possible, grâce à l'amitié, la compréhension, l'écoute de l'autre, la volonté de comprendre, de se voir vivre et de s'accepter tels que nous sommes, avec nos différences,

nos cultures, nos traditions, nos exigences, mais sans jamais heurter.

« Sans aucun triomphalisme, nous pouvons affirmer — nous affirmons même — que l'expérience tentée à l'école est une réussite.

« La scolarisation des enfants tsiganes yougoslaves est en cours, en bonne voie. L'action menée porte ses fruits. Les résultats existent et peuvent être montrés ou affichés. Il faut le dire. Il faut le crier :

« Il y a même des actions positives avec les enfants Tsiganes Yougoslaves, il est temps que cela se sache ! »

(Jean-François BELLAIS, instituteur).

Depuis la rentrée 84, l'A.S.E.T. (Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes — co-auteur du présent document) apporte un soutien à domicile pour quelques enfants scolarisés dans différentes écoles ne comportant pas de classes spécialisées, et qui rencontrent des difficultés dues à une maîtrise insuffisante du français. Les premiers résultats s'avèrent — déjà — positifs.

Nous publions également, in extenso, une lettre du Président du Tribunal pour Enfants de Créteil à M. l'Inspecteur d'Académie de Créteil qui renforce, si besoin est, le témoignage ci-dessus.

Créteil, le 28 mai 1982

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL POUR ENFANTS
DE CRÉTEIL

à

Monsieur l'INSPECTEUR D'ACADÉMIE
à CRÉTEIL

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de vous informer que le 14 mai dernier j'ai participé à une réunion à l'échelon interministériel concernant la prévention des vols dans l'enceinte du métropolitain.

En fait, très rapidement il est apparu que les jeunes gitans de nationalité yougoslave étaient principalement visés, et qu'il leur était demandé compte non seulement des vols « à la tire » mais des cambriolages de plus en plus nombreux qu'ils commettent.

Le problème a été envisagé sous divers angles et il est apparu que, en ce qui concerne les adultes, il conviendrait d'envisager, par le biais d'aides matérielles dans un premier temps, et d'accès à des aires de stationnement de meilleure tenue, de tenter une approche de socialisation.

Au regard des jeunes, les tentatives de socialisation les plus fructueuses pourraient passer notamment par une scolarisation appropriée. Il s'agit, en effet, souvent d'enfants d'intelligence supérieure, qui pourraient facilement être intéressés par une nourriture intellectuelle mise à leur portée.

J'ai suivi de loin, l'expérience qui avait été tentée à l'école d'Ivry - Port « A », où avaient été mis en place une classe d'acculturation et un enseignement de serbo-croate.

Bien que les conditions d'enseignement ne fussent pas optimales, loin de là — cette école, comprenant une grande majorité d'étrangers de diverses nationalités avait des effectifs surchargés — je puis indiquer que les résultats étaient plus qu'encourageants et que certains des jeunes dont j'avais eu à connaître les activités délictueuses avaient pris intérêt à la classe, et presque cessé leurs vagabondages illicites.

Il a malheureusement été mis fin, pour des raisons que j'ignore, à cet enseignement.

Puis-je me permettre d'émettre le vœu qu'il soit rétabli, la présence dans cette école d'une directrice très sensibilisée au problème, et toujours décidée à payer de sa personne, étant un gage de réussite.

Il existe un deuxième lieu de rassemblement gitan à Villiers-sur-Marne ; il semble que ni la municipalité, ni les services du Ministère de l'Education n'y aient prêté suffisamment attention jusqu'ici. J'ose solliciter de votre bienveillance un examen attentif du problème.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma haute considération.

Le Président du Tribunal
pour Enfants,
D. JOLIVET.

7

Conclusion

Nous estimons que, pour l'ensemble de ces actions, certaines règles fondamentales doivent être respectées, si l'on souhaite que ces initiatives soient efficaces.

UNE CONCERTATION PRÉALABLE entre tous les partenaires concernés par cette question, sous réserve du respect de leurs règles professionnelles, semble être la première condition de tout travail constructif : c'est d'elle que dépend cette volonté collective de régler le problème, évoquée tout à l'heure, et c'est elle qui permettra de présenter des demandes cohérentes aux Pouvoirs publics, de rendre crédibles ces demandes. De plus, la confrontation d'expériences différentes, les approches multiples que nous avons à partir de nos institutions, et les formes diverses de propositions que nous pourrions faire, devraient aboutir à une analyse plus complète, plus réaliste de la situation des intéressés.

UNE PARTICIPATION DES Tsiganes d'origine yougoslave et d'origine française, auxquels devraient s'ajouter des représentants du Consulat de Yougoslavie, nous paraît essentielle. Pour ce qui concerne les représentants des Tsiganes, les Associations et les personnes déjà engagées dans le milieu sont en mesure de trouver ces représentants. Il faut savoir, par ailleurs, que des contacts ont déjà eu lieu entre le Consulat et différents partenaires, et que l'on peut espérer leur soutien.

UNE VOLONTÉ POLITIQUE DE RÉGLER cette question qui devrait s'exprimer par :

- la nomination d'une personnalité reconnue et disposant d'assez de pouvoir pour coordonner et suivre l'ensemble des démarches qui seraient entreprises, et nous pensons à un rôle identique à celui du « médiateur »,
- l'accès aux médias, l'organisation de campagnes publiques,
- la création de quelques postes budgétaires de travailleurs sociaux, appelés à intervenir directement sur le terrain,
- la mise à disposition de l'ensemble des organismes intervenants, de crédits sociaux suffisants pour réaliser les objectifs retenus.

DANS LE DOMAINE DES INTERVENTIONS SOCIALES, exprimer clairement — par les intentions et par les actes — les deux idées de PRÉVENTION et de RESPECT DE L'IDENTITÉ Tsigane. En se souvenant que toute action sur le milieu s'adresse à l'enfant, en reconnaissant que l'ensemble de la législation française ne s'adapte pas forcément à cette population différente, user de la plus grande souplesse dans son application. Aux mesures « classiques » telles

que les placements en foyers, préférer des formules neuves, telles que confier l'enfant à des familles de son groupe, et favoriser cette prise en charge par des incitations financières. Insister sur la nécessité de créer des lieux de rencontre, d'accueil où les familles pourraient entamer le dialogue avec les fonctionnaires, les travailleurs sociaux... Insister enfin sur la vie quotidienne et concrète des individus pour connaître leurs difficultés réelles et tenter ainsi de les mieux régler...

ENFIN LA PUBLICITÉ, c'est-à-dire la démarche qui consistera à faire savoir à l'opinion publique que la collectivité se préoccupe d'un problème qui concerne tout le monde et que les solutions choisies visent tout à la fois la disparition d'un comportement inacceptable et une action sociale non-discriminatoire indispensable envers une population particulièrement défavorisée.

Nous n'ignorons pas que nos arguments et nos propositions se heurteront à l'hostilité de nombre de gens qui pensent qu'il y a mieux à faire, à celle des Tsiganes et Voyageurs eux-mêmes qui attendent toujours une amélioration de leur sort et qui se demandent s'il faut défrayer la chronique pour qu'on s'intéresse à eux ; au manque de moyens ; à l'absence d'une véritable politique sociale à l'égard de cette catégorie ; à la colère des victimes des vols ; aux réactions de racisme envers ces immigrés qui, de plus en plus, « se comportent si mal » !

En arrivant au terme de ce dossier, nous nous apercevons que d'autres témoignages, d'autres réflexions, d'autres données auraient pu y figurer afin qu'il soit plus complet, plus convaincant... Malgré tout, nous le soumettons aux organismes et aux personnes qui se posent sans doute les mêmes questions que nous, et pensons que, s'il est l'occasion de sensibiliser un peu plus de gens à ce difficile problème, s'il permet l'ouverture d'un dialogue et d'une réflexion commune, nous aurons atteint une grande partie de notre objectif.

Nous concluerons en mettant en évidence quelques points non encore abordés, et qui devront faire l'objet de recherches ultérieures.

- 1°) Il existe une législation, une réglementation sociale qui protège l'enfant. Elle est difficilement applicable à la communauté tsigane yougoslave, sans une meilleure connaissance de ce milieu.
- 2°) Tout au long de ces pages, nous avons parlé de l'enfant qui, même si les mesures proposées ne semblent pas le concerner, reste le centre de notre préoccupation. On pourrait se demander ce qu'il en est de l'ADOLESCENT... Ce n'est pas une omission. Au sein de la population tsigane, l'adolescence n'existe pratiquement pas, et le jeune garçon, la jeune fille, passent directement de l'état d'enfant à celui d'adulte. Cette assertion demande bien entendu à être vérifiée, mais nous sommes à peu près certains

que nous ne serions pas contredits si des sociologues se penchaient sur cet aspect du milieu tsigane.

3°) Devant le catalogue des difficultés que nous avons ouvert, on pourrait enfin nous taxer de pessimisme, et penser que ce problème est insoluble. Mais l'existence même du présent dossier n'est-elle pas une démarche d'espoir ? et l'expérience positive du vécu de certaines familles ne démontre-t-elle pas que, dans un contexte plus favorable, tout est possible ?

« Oui, répond M. le Juge Marcel PUZIN, « oser » est difficile ; si on ose, c'est par un sentier rocailleux qu'il faut accepter de passer, renonçant au discours pour engager l'action. Mais quand et avec qui ? » (*)

(*) Art. du FIGARO du 30-1-1985.

SOMMAIRE

Page 5 : Préambule

Page 9 : Historique des Tsiganes d'origine yougoslaves
en France

Page 14 : République socialiste fédérative de Yougoslavie

Page 15 : Caractéristiques - Valeurs

Page 19 : L'Enfant Tsigane Yougoslave

Page 25 : Réflexions

Page 29 : Propositions

Page 36 : Organigramme de l'opération-pilote

Page 41 : Conclusion

